

13^{ème} Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon

03 et 04 novembre 2023



Règlement Particulier

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : vendredi 22 septembre 2023
Ouverture des engagements : vendredi 22 septembre 2023
Clôture des engagements : mardi 31 octobre 2023
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 28 octobre 2023
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 28/10 de 12h00 à 18h00 et vendredi 03/11 de 09h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications des documents le vendredi 03 novembre 2023 de 13h00 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Vérifications des voitures le vendredi 03 novembre 2023 de 13h30 à 19h30 . Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Heure de mise en place du parc de départ le :03 novembre 2023 à partir de 13h30
Lieu :Garage PIERRAT à Melisey
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 03 novembre 2023 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Publication des équipages admis au départ le : 03 novembre 2022 à 21h30 . Lieu : Garage PIERRAT à Melisey ...
Publication des heures et ordres de départ le 03 novembre 2022 à 21h30. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Briefing des pilotes par écrit aux vérifications administratives
Départ du Parc fermé garage PIERRAT a MELISEY à 08h00 (1^{ère} VHC) et 08h20 (1^{ère} moderne)
Publication des résultats partiels le :04 novembre 2023 15min après la fin de chaque section
Lieu :Garage PIERRAT a MELISEY ...Parc regroupement
Arrivée :Garage PIERRAT à Melisey
Vérification finale le : 04 novembre 2023.Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Taux horaire de la main d'œuvre : 80.00 € TTC
Publication des résultats du rallye le .04 novembre 2023, 30min après le dernier arrivé au Parc Concurrents.
Remise des prix le.04 novembre 2023, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.
Lieu :.Parc concurrents au GARAGE PIERRAT à Melisey

1.2P. ELIGIBILITE

Le 13ème Rallye de la Vallée de L'Ognon compte pour

- La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2
- Le Challenge Bourgogne-Franche Comté 2023
- Le Challenge ASA Roye Auto Sport 2023
- Challenge Commissaires Bourgogne-Franche Comté 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Une confirmation d'engagement pourra être envoyée aux concurrents ayant indiqué une adresse de courriel valide et lisible sur leur bulletin d'engagement.

La liste des engagés comportant les heures de convocation sera mise en ligne à partir du 26 octobre 2023 sur le site de l'ASA Roye Auto Sport : <http://asaroyeautosport.fr> l'heure de convocation est l'heure limite à respecter.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 13ème Rallye de la Vallée de l'Ognon, doit adresser à Mme STEVENOT Justine 5 Chemin des Lapierrres 70270 SAINT BARTHELEMY (Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 31 octobre 2023.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, pour les 3 rallyes

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 335.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660,00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 315.00 €, deux membres de l'équipage ASA RAS : 290.00 €.
- Groupe de 5 engagements hors ASA RAS reçus dans la même enveloppe : 315.00 € par équipage.
- Pour les engagements reçus avant le 10 /10 /2023 : 315.00€
- **Dont 5 euros pour le challenge commissaires ligue BFC**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 13ème Rallye de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 161.6 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « Les noies jean » 8.5kms et ES 2.4.6 « La Ravane » 5.0kms

L'itinéraire et le timing horaire figurent dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Des prix en espèces récompenseront les concurrents aux classements Scratch et Classe.

1) Espèces

	1er	2ème	3ème	4ème	Conditions
Scratch	300.00 €	200.00 €	100.00 €		Sans
Classe	150.00 €				2 à 5 partants
Classe	200.00 €	100.00 €			6 à 9 partants
Classe	230.00 €	125.00 €	60.00 €		10 à 16 partants
Classe	250.00 €	150.00 €	75.00 €	50 €	19 et + partants
Féminine	100.00 €			plus de 5 partantes	sinon 50€

2) Coupes Scratch : 1 coupe aux 3 premiers et au 1^{er} équipage féminin.

Groupe : 1 Coupe aux 1ers de chaque groupe

Classe : 1 coupe par tranche de 6 partants

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT et Groupe R confondus.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

La remise des prix se déroulera le : samedi 04 novembre 2023, 1 heure après la publication des résultats officiels :

Parc regroupement à Melisey ,1 h00 après l'arrivée du dernier concurrent du rallye..